



Méthodes pédagogiques

Date d'adoption	Juin 2021
Date d'entrée en vigueur	Juin 2021
Date de la modification	
Date d'entrée en vigueur de la modification	
Instance responsable	Comité de programme du doctorat en médecine
Instance approbatrice	Vice-décanat aux études de 1 ^{er} cycle

1. Portée de la politique

Selon le *Règlement des études de l'Université Laval*, selon les objectifs poursuivis et en fonction des besoins déterminés, un cours fait appel à une ou à plusieurs formules pédagogiques, tel que le mentionne le plan de cours.

L'élément d'agrément 8.3 stipule que « le corps professoral d'une faculté de médecine est responsable de l'élaboration détaillée, de la conception et de la mise en œuvre de toutes les composantes du programme d'éducation médicale, y compris les objectifs du programme d'éducation médicale, les objectifs d'apprentissage de chaque expérience d'apprentissage requise et les méthodes pédagogiques et d'évaluation appropriée pour l'atteinte de ces objectifs ».

Cette politique décrit le processus de sélection et de révision des méthodes d'enseignement des cours du programme.

2. Principes généraux

Le comité de programme demande aux enseignants et aux enseignantes d'utiliser une variété de méthodes pédagogiques actives lorsqu'approprié.

Par exemple, comme indiqué dans le *Guide du responsable du cours* et le *Guide des responsables de stage et celui des responsables des ELI*, les responsables de cours et de stages, en collaboration avec la direction de programme, sont responsables d'identifier les méthodes pédagogiques adéquates favorisant l'atteinte par les étudiantes et les étudiants des objectifs d'apprentissage.

3. Choix de la formule pédagogique

Le choix de la formule pédagogique est influencé par plusieurs facteurs, dont la taille du groupe et la nature des apprentissages. Ces méthodes incluent, sans s'y limiter :

- Enseignement individualisé : formule pédagogique qui permet à chaque étudiante ou étudiant d'apprendre par lui-même, sous la supervision d'une ou d'un enseignant;
- Enseignement magistral (présentiel, distanciel et comodal): exposés faits par un ou plusieurs enseignantes et enseignants devant les étudiantes et les étudiants;
- Enseignement par étude de cas (sous-groupe) : discussions au cours desquelles les étudiantes et les étudiants, avec l'aide de l'enseignante ou de l'enseignant, dégagent les principes d'une discipline par l'analyse de situations réelles ou inspirées de la réalité;
- Séminaire : formule qui se caractérise par la participation active de tous, étudiantes - étudiants et enseignantes - enseignants, à des discussions autour de questions et de travaux soumis à la réflexion commune;
- Stage ou intervention professionnelle : formation pratique se déroulant en milieu clinique;
- Travail pratique : formation se déroulant dans un lieu permettant la mise en pratique des apprentissages et prenant la forme d'ateliers, de laboratoires, de récitals, d'expositions, de visites ou autres.

4. Révision des méthodes pédagogiques

Au préexternat :

Le ou la responsable de cours qui souhaite modifier les méthodes pédagogiques de son cours est libre de choisir la stratégie ou la méthode pédagogique qu'il ou elle souhaite mettre de l'avant. Il ou elle doit soumettre pour approbation tout changement au comité de suivi de la vision de programme (CSVP) en remplissant le formulaire *Suivi en continu des cours - Doctorat en médecine*.

À l'externat :

L'atteinte des objectifs d'apprentissage se fait à travers les différents stages et le ou la responsable disciplinaire du stage est responsable d'organiser les activités cliniques d'apprentissage (hospitalisation, ambulatoire) afin que l'étudiant ou l'étudiante puisse atteindre ses objectifs. Pour compléter ces apprentissages, les étudiants et les étudiantes ont des outils disponibles sur les sites de cours monPortail. Lorsque le ou la responsable disciplinaire de stage ou d'un milieu ELI souhaite ajouter ou enlever une modalité pédagogique, il ou elle doit en informer la direction de l'externat afin que le tout soit analysé en CSVP.

5. Suivi du CSVP

Après analyse, si le CSVP approuve la modification, celle-ci est transmise au comité de programme pour validation et approbation à la prochaine rencontre du comité de programme. Les modifications aux méthodes pédagogiques sont documentées dans le rapport annuel du CSVP.